Entrepreneur de jardins (H/F/X)

Nature - Jardins

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous êtes un amoureux ou une amoureuse de la nature ? Vous préférez travailler en extérieur plutôt que derrière un bureau ? Les espaces verts et les jardins sont votre
paix ? Alors pourquoi ne pas travailler à l'entretien et à la conception de parcs et jardins grâce à notre formation d'Entrepreneur de jardins !

L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse de jardins créent, aménagent et entretiennent des espaces verts, parcs, jardins, aires de jeux ou espaces sportifs à l'aide d'équipem
manuels ou de machines. Tailler, couper, tondre, planter, aménager, ils sont les spécialistes du jardin. Les Entrepreneurs de jardins doivent être polyvalent car ils peuve
amené à faire de l'électricité, de la maçonnerie, de la menuiserie ou encore carreler.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Entrepreneu

Gérer les travaux d'entretien des parcs et jardins : vous apprenez les techniques d'entretien des pelouses, des arbres, arbustes et autres végétaux que l'on retro massifs ou parterres. Vous entretenez les pièces d'eau, les fontaines mais aussi les surfaces minérales et les structures non végétales.

Gérer les travaux d'aménagement des jardins : vous préparez les zones de plantations, vous semez des pelouses ou des parterres, vous aménagez des aires de je espaces sportifs. Vous implantez des pièces d'eau, vous réalisez des opérations de terrassement, d'assise.

Concevoir des jardins : sur base des éléments demandés, vous imaginez et réalisez des plans de jardin. Vous réalisez le levé de terrain, interprétez le plan et réfle végétaux que vous allez utiliser en tant que spécialiste de la flore locale et décorative.

Respecter l'environnement : vous respectez les règles en vigueur pour la protection de la flore et la faune. Vous sensibilisez les clients au respect de l'environne

Gérer le matériel, l'équipement et la marchandise : vous êtes en charge de l'achat du matériel, de l'équipement mais aussi des marchandises. Vous gérez la main votre matériel et de vos machines. Vous gérez le stockage de vos matériaux et de votre équipement.

Gérer son activité professionnelle : vous apprenez la gestion des différents aspects de votre activité tels que la gestion du personnel, le choix du type d'entrepri l'agencement du calendrier en fonction de vos machines. Vous gérez également les aspects commerciaux de votre entreprise, vous respectez l'éthique et la déon profession.

Alors si vous voyez en ces compétences et techniques le terreau de votre nouvelle activité professionnelle, rendez-vous dans le Centre le plus proche pour planter la gr futur !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Ce métier est répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime Incitant+ *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=875)* en fin de formation.

Débouché(s) métier(s)

Entrepreneur de jardins indépendant / Entrepreneuse de jardins indépendante

Employé / Employée dans une entreprise de jardinage

Employé / Employée dans un service d'entretien d'une administration

Débouché(s) future(s) formation(s)

Grimpeur - Elagueur *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/grimpeur-elagueur)*

Entrepreneur et créateur d'espaces verts *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-et-createur-despaces-verts)*

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Proche de la nature Polyvalent Sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion Phytolicence P2

Aptitudes

L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse de jardins doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients avec des demandes particulières administrations, fournisseurs…

Forme physique : le métier demande une bonne condition physique puisque vous manipulez des outils et objets lourds. Vous travaillez debout et vous travaillez quelles que soient les conditions climatiques.

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des plans de jardins, des plans d'aménagement à des clients, il faut donc les informer e les convaincre.

Flexibilité : votre emploi du temps dépend de vos chantiers mais aussi de la météo, vous devez donc vous adapter constamment. Vous êtes amené à vous déplac clients.

Rigueur et discipline : vous manipulez des outils qui peuvent être dangereux, vous intervenez sur des arbres ou des éléments structurels. Vous veillez à respecte normes de sécurité. Vous veillez à l'entretien de votre matériel.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi l'administrati

Programme

1ère année : des dispenses peuvent être octroyées

R08/4 Aménager des jardins: module "topographie" (30h)

R08/4 Aménager des jardins: module "technique" (28h)

R08/4 Participer à la gestion des locaux et du matériel (8h)

R08/4 Participer à la gestion de la marchandise (8h)

R08/4 Aménager des jardins: module "écologie" (32h)

R08/4 Entretenir des parcs et jardins: module "écologie" (72h)

R08/4 Entretenir des parcs et jardins: module "technique" (32h)

R08/4 Travaux en hauteur (4h)

2ème année :

R08/5 Conception: dessin (34h)

R08/5 Aménagement: technique (26h)

R08/5 Conception: végétaux (24h)

R08/5 Entretien: méthode de travail (16h)

R08/5 Entretien: pathologie (16h)

R08/5 Gérer son activité professionnelle: gestion de l'entreprise (8h)

3ème année :

R08/6 Conception: végétaux (28h)

R08/6 Conception: dessin (44h)

R08/6 Gérer le matériel, l'équipement et la marchandise (14h)

R08/6 Aménagement: technique (12h)

R08/6 Gérer son activité professionnelle: gestion de l'entreprise (32h)

R08/6 Gérer son activité professionnelle: vie professionnelle (4h)

R08/6 Suivi du projet technique (16h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire *(http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles)* ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire p et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 oc

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivant

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez la liste d formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)*

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la dat comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des formations adultes suivantes *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)* .

Gilly

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Charleroi (Gilly)

071 28 10 00

Accueil :

Du lundi au vendredi : de 8h à 19h

Le samedi : de 9h à 12h

071 42 28 03

info.charleroi@ifapme.be

Type d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.